



demande de changement de statut refusé à cause de l'employeur

Par **titoufch**, le **24/11/2009** à **18:26**

Bonjour,

A l'issu de l'obtention de ma licence en Management Hôtelier, j'ai effectué un stage de 6 mois dans un hôtel de luxe. A la fin de mon stage (juin 2009) l'assistante de la DRH m'a fait signer un CDI à temps plein en tant que chef de rang. La visite médicale effectuée j'ai donc commencé mon nouvel emploi.

Cependant, mon titre de séjour étudiant expirant fin octobre 2009, je pensais que les démarches de changement de statut avaient été faites par mon employeur et que je recevrait mon nouveau titre à la fin de validité du premier.

Au début du mois d'octobre, je me renseignas de l'avancement des choses auprès de la DRH et de son assistante qui à ma grande surprise ne semblaient ni au courant de la législation en vigueur ni du fait que j'étais titulaire d'un titre de séjour étudiant...

A partir de là, la DRH me fis signer un CDI à temps partiel (dont je n'ai aucune copie et "est-ce légal?") daté du mois d'octobre et me remis les documents nécessaires à la demande de changement de statut, en espérant que "nous" puissions limiter les dégâts et obtenir gain de cause.

Je me vit donc délivrer un récépissé autorisant aussi le travail à titre accessoire soit 17h30 par semaine (alors que je plafonne autour de 24h) expirant le 08/01/2010.

Nous avons enfin reçu la réponse de la DDTE, qui est négative et qui avance un bon nombre de raisons (raisons contre lesquelles j'ai, pour la plupart, mise en garde la DRH...)

Je dois donc rentrer chez moi (expulsée en somme) avant début janvier, sans travail, car je ne peut plus travailler dans cet établissement; sans argent, car passer de 1400€ à 600€ avec tous les imprévus auxquels j'ai eu droit ces derniers mois c'est pas facile; et surtout, comme si c'était normal!!

Mes questions sont les suivantes:

quelles sont mes options pour me faire indemniser par l'entreprise? Car le préjudice moral est bien présent!

C'est à cause de leur incompétence que je suis dans une situation financière aussi terrible. A la fin de mon stage j'aurai pu rentrer et chercher un boulot. Grâce aux aides je n'aurai pas eu

de dettes.

Pourquoi est-ce toujours la victime qui paye?

Si même la DRH d'un établissement aussi grand ne connaît pas le droit du travail, est-ce moi qui suis sensée le lui apprendre?

Je mérite qu'ils payent pour faciliter mon départ, et surtout pour le stress et les problèmes financiers qui me suivent depuis leur erreur!

A l'avance, merci de votre aide.